



COMMUNE DE SAINT-COULOMB

Avis

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 15 juin 2026, le conseil municipal de Saint-Coulomb a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Cette révision a notamment pour objectifs :

- d'adapter le PLU à la trajectoire de sobriété foncière issue de la loi Climat et Résilience et de ses modifications ;
- de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Malo approuvé le 19 décembre 2025 ;
- de prendre en compte les évolutions du territoire, son développement et son attractivité.

Le conseil municipal a également défini les modalités de concertation avec le public, qui seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet jusqu'à son arrêt. Elles comprennent notamment :

- une information régulière sur l'avancement du projet via le site internet de la commune et les publications municipales ;
- l'organisation de réunions publiques ;
- la tenue d'une exposition ;
- la mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- la possibilité d'adresser des observations par courrier ou par courriel à la mairie.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération est affichée en mairie pendant une durée d'un mois et peut être consultée aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Maire
